

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 août 2017 à 18 heures**

Le 21 août deux mil dix-sept à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 17/08/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s : CHAMP Luc, MARCHOIS Fabrice, MARTIN Aline, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : AUDINOS Maryvonne

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Monsieur le Maire revient sur les observations formulées par M. Fabrice MARCHOIS.

- 1- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité lors du dernier conseil. L'observation portée dans le feuillet de clôture n'a pas valeur de vote.
- 2- Les motifs du départ de la séance de M. Marchois n'ont été justifiés que le lendemain par mail et, de ce fait, ne peuvent pas apparaître dans le compte rendu.
- 3- M. Marchois n'a participé qu'aux 3 premières délibérations.

Après délibération, les observations de M. le Maire et le compte-rendu du 17 juillet 2017 sont approuvés à l'unanimité.

**PLU – Approbation rectification graphique :**

Monsieur le Maire donne lecture de la remarque formulée par la Préfecture quant au règlement graphique qui fait apparaître, suite à une erreur matérielle, un sous-zonage AV non évoqué dans le règlement écrit qu'il convient par ces motifs de rectifier par délibération. Le Conseil municipal approuve cette rectification à l'unanimité.

**Décision modificative n°1 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter sur certains comptes les budgets nécessaires. Proposition validée par l'assemblée à l'unanimité.

**Rectification délibération 2017-034 :**

M. le Maire informe l'assemblée d'une erreur matérielle dans la délibération supprimant les tickets cantine dits « occasionnels » alors qu'il s'agissait de tickets garderie. L'assemblée valide cette rectification.

**SDEA – changement de statuts :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification des statuts du SDEA afin de moderniser l'établissement public. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

**Procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 octobre 2015 par laquelle le conseil municipal autorisait la société VSB énergies nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire communal.

Il informe l'assemblée que les recherches pour contacter le ou les propriétaires des parcelles concernées n'ont pas abouti et propose d'engager la procédure de « déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste » et en détaille les modalités.

Le conseil municipal par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Didier PERRET) décide d'engager ladite procédure et charge M. le Maire des formalités

**CAPCA – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Gilles QUATREMERE qui expose les termes de la délibération.

Le conseil, à l'unanimité décide d'opter pour un mode de répartition dérogatoire dite « libre » consistant à répartir équitablement entre les 42 communes et la CAPCA la baisse de dotation (45 542€) au titre du FPIC soit 3.63% par rapport à 2016.

**Divers :**

- Demande de rétrocession de voirie : M. le Maire donne lecture des 2 demandes formulées. Le conseil décide de reporter sa décision.
- Financement travaux : une consultation auprès de banques sera lancée.
- Réunion bilan CAPCA : 16/10/2017 à 18h00
- Projet de maison médicale : le dossier est présenté au conseil. M. Gilles Quatremère est chargé de relayer l'information auprès de la CAPCA.
- Manifestation XenTrick : le programme de la journée du 26/08 est présenté ainsi que la demande de participation communale dont le montant s'élève à 510 euros.

La séance est levée à 19h20

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Maryvonne Audinos,  
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Maryvonne Audinos', is written to the right of the official seal.